



N° 43

décembre 2019

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
Infos pratiques.....	p. 3
- panneau pocket.....	p. 4
- recensement.....	p. 4
- recensement.....	p. 5
- le cimetière.....	p. 6
- le cimetière.....	p. 7
- les travaux.....	p. 8
- les travaux.....	p. 9
- affouages, repas, vœux.....	p. 10
- fleurissement pieds de murs.....	p. 10
- élections municipales.....	p. 11
- élections municipales.....	p. 12
Inter-communalité	
- projet alimentation péri-scolaire.....	p. 13
- redevance ordures ménagères.....	p. 14
- syndicat de l'eau et assainissement	p. 14
Une étrange découverte (suite).....	p. 15
Associations	
- FCV.....	p. 16
- Vie associative : calendrier.....	p. 17
- Brûlé de sapins.....	p. 17
État civil.....	p. 18
Les commerces.....	p. 19

J'ai décidé d'être optimiste en cette fin d'année 2019, en cette fin de mandat.

J'ai décidé d'être optimiste car l'équipe municipale a réalisé ses objectifs de réhabilitation du patrimoine avec la rénovation extérieure totale de l'église, avec la création de 3 logements et la rénovation totale de l'ancienne Poste.

J'ai décidé d'être optimiste car les travaux d'entretien de la commune, la réfection de certaines voiries et l'aménagement de lieux de promenades et de pauses ont avancé au rythme choisi : cour de la mairie, espaces verts près de la Vingeanne, au lotissement du Creux Jeanneton, rue de l'Abreuvoir notamment.

J'ai décidé d'être optimiste car le budget de la commune dégage une capacité d'autofinancement conforme à nos souhaits qui nous permet d'investir à notre échelle.

J'ai décidé d'être optimiste car le corps des sapeurs-pompiers existe toujours bel et bien, parce que la vie associative importante permet à chacun de renforcer ce fameux lien social indispensable et aux plus jeunes de trouver des repères solides quant aux notions d'entraide, de partage et d'engagement citoyen. Notre population ne subit pas de variation importante, les naissances et les arrivées de nouveaux habitants sont régulières.

J'ai décidé d'être optimiste car les projets à court et moyen terme ne manquent pas et c'est aussi un signe de vitalité pour notre village.

Les partenariats développés par notre commune portent leurs fruits et notre parole est écoutée et entendue. Il est fort plaisant de travailler au quotidien pour le bien-être et le bien-vivre de chacun des Saint Seinois aux côtés des adjoints et des conseillers sans qui la vie municipale serait impossible, sans oublier les agents municipaux à votre service. C'est pourquoi j'ai décidé d'être optimiste...

Nous vous souhaitons de très belles fêtes et une très bonne année 2020.

Christian CHARLOT

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, les mardi et jeudi de 17h à 18h30, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 37 02 85 41. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : SMOM : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette & Guy BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Julien NICOLLE : 06 42 57 42 48

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, maison du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13

Les services de santé à proximité :

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE
Avec l'application Panneau Pocket



PANNEAUPOCKET

La commune de **SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des évènements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...):

1 -Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche

2 -Le logo PanneauPocket apparaît

3 -Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »

4 -Ouvrez l'application et autorisez les notifications

5 -Entrez « Saint Seine Sur Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran

6 -Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

Utilisation gratuite illimitée

Déjà plus de 100 utilisateurs réguliers

INSEE : RECENSEMENT



RECENSEMENT
de la population 2020
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

RECENSEMENT

Du 16 janvier au 15 février, les opérations de recensement auront lieu sur notre commune.

Un agent recenseur est chargé de cette opération pour la commune de Saint Seine sur Vingeanne. Il s'agit de Madame Odile Bergerot. Missionnée pour cette opération, elle sera en possession d'une carte officielle.

Il est très important pour une commune de connaître le

plus précisément possible sa population. De nombreux éléments relevés entrent dans le calcul de la dotation de fonctionnement octroyée par l'état chaque année.

Comme il est mentionné sur le flyer ci-joint, un recensement par internet est possible.

C'est un devoir civique et nous vous remercions de votre participation.



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre agent recenseur sera Mme Odile BERGEROT.

Votre maire



Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Comme la majorité des villages de France, le cimetière de Saint-Seine-sur-Vingeanne se trouvait à l'origine autour de l'église. Au début du 19^{ème} siècle une épidémie de choléra occasionnant de nombreux décès ainsi que l'ordonnance du 10 mars 1776 recommandant d'éloigner les cimetières des lieux habités pour des questions d'hygiène, firent que l'emplacement n'était plus adapté. Vers 1855-1860, la municipalité acheta des parcelles de terrain situées à la « Combe Jean » sur la route de Dijon à Gray pour y implanter le nouveau lieu de sépulture des habitants de la commune. Le cimetière de la commune est depuis situé à cet endroit.

Les premières inhumations se firent sans que le cimetière ne soit véritablement aménagé. En 1863, la municipalité décide donc d'organiser et de clôturer le cimetière et en 1864, elle adopte la proposition de Mr Henri Degré architecte réputé de Dijon. Les travaux sont estimés à 4000 francs de l'époque. Seule une partie du terrain acheté sera consacrée au cimetière; l'autre partie sera mise en pâtures pour les animaux domestiques. Il sera de forme rectangulaire avec un porche d'entrée et entouré par un mur en pierre. Le cimetière pourra accueillir 479 tombes.

Deux entrepreneurs vont soumettre une proposition pour la réalisation des travaux. Mr Eugène Zait entrepreneur à Is-sur-Tille et « Martenot et Compagnie » à Pouilly-sur-Vingeanne. Le 23 avril 1864, la réalisation des travaux est confiée à Mr Eugène Zait pour la somme de 3706 francs de l'époque. Si on se réfère aux annotations inscrites dans le devis, il semblerait que le porche ait été construit. Mais devant un nombre important de malfaçons, il a été détruit pour ne conserver que l'entrée actuelle. Quant au calvaire situé au centre et supportant une croix, il provient très certainement de l'ancien cimetière.

En 2001, la partie occupée par les pâtures sera intégrée au cimetière. Des travaux seront effectués pour le réhabiliter complètement. Les tombes abandonnées seront relevées, un parking aménagé, les murs réparés et un columbarium sera construit à l'entrée.

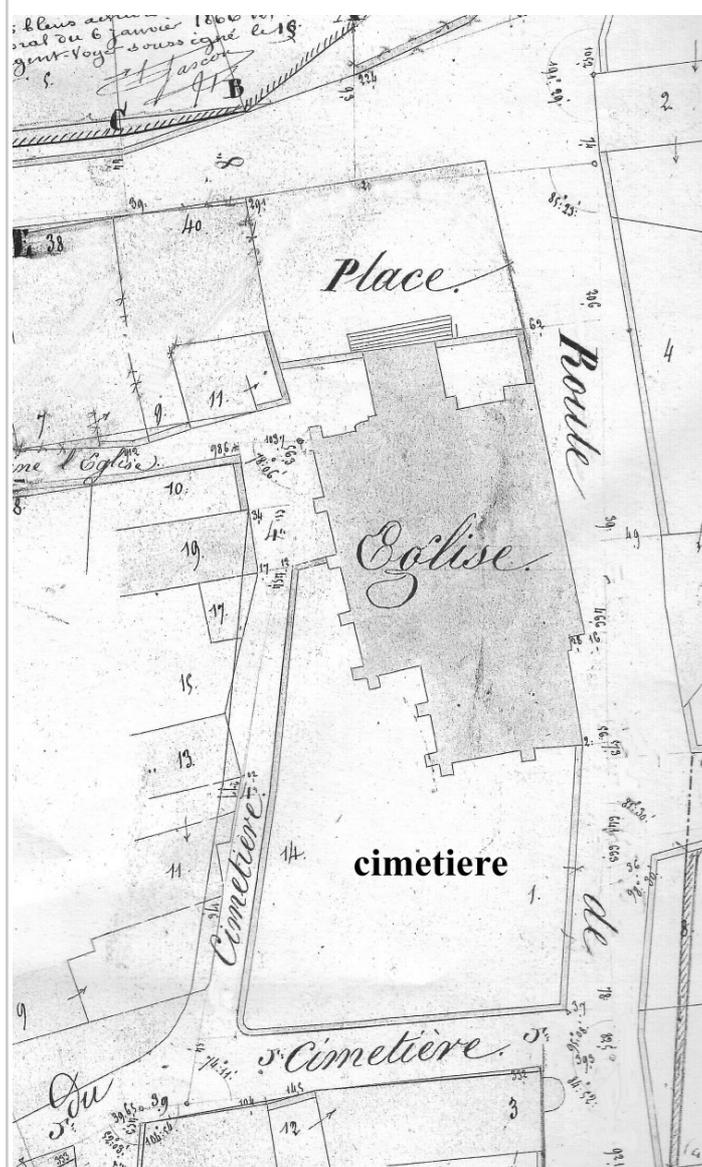
Sur le site de l'ancien cimetière, la sacristie actuelle sera édifée en 1895 et en 1967 le mur d'enceinte sera arasé pour y construire le parking actuel.

On trouve encore quelques tombes transférées de l'ancien cimetière vers le nouveau : Marie Charpentier décédée en 1803, Nicolas Monroty décédé en 1849, Pierre Odon Blondel décédé en 1857, Claude Bertrand décédé en 1839 et son épouse

Marie Magdeleine Laurent décédée en 1821 ainsi que Jean Pierre Petit, curé du village, décédé en 1835.

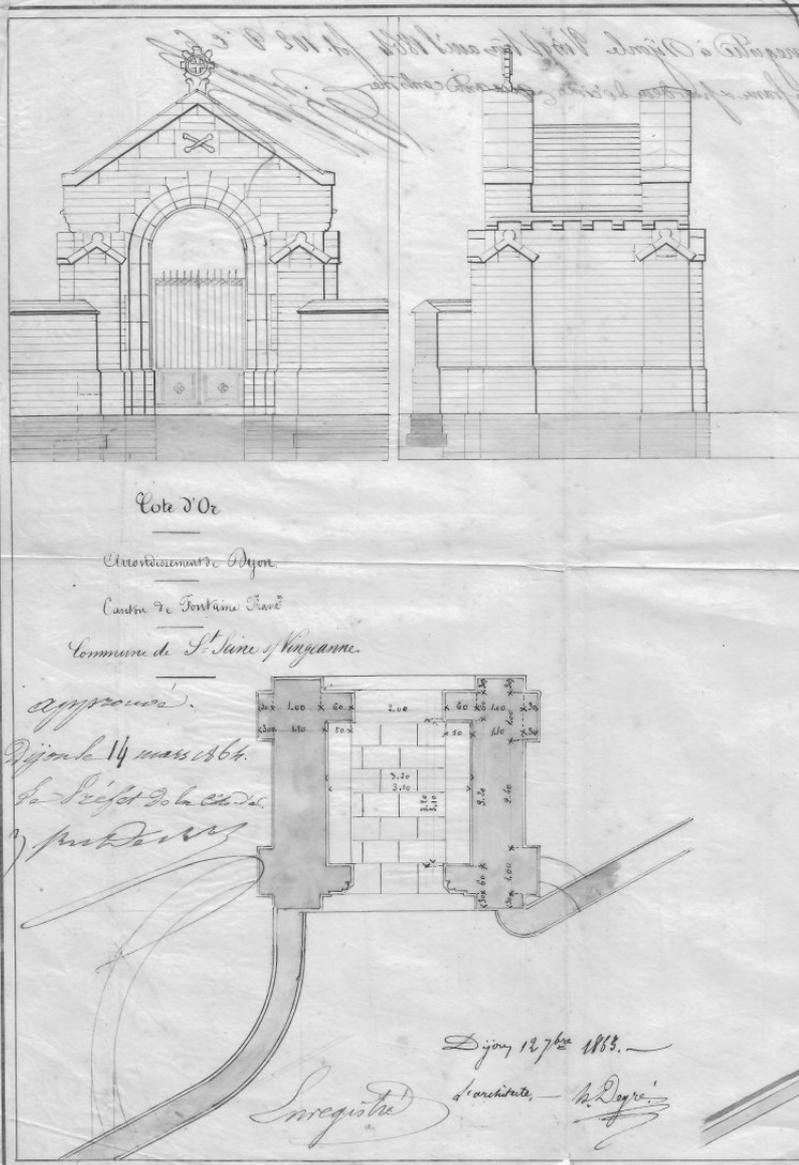
La plus ancienne tombe du nouveau cimetière semble être celle de Nicolas Cordier né en 1783 et décédé en 1863. On y trouve également la tombe de cinq soldats du 4^{ème} bataillon de mobiles de la Loire tués le 27 octobre 1870 dans un combat sur la commune avec les prussiens. Un seul de ces soldats a pu être identifié.

Philippe Carriot
Conseiller municipal

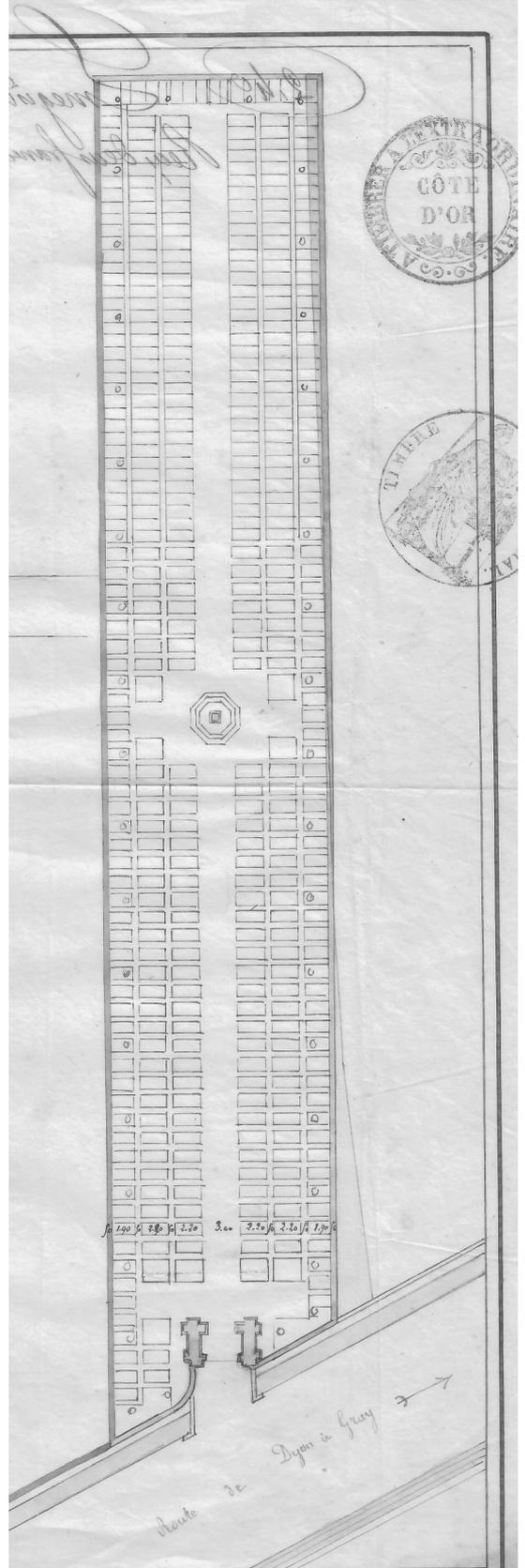


plan cadastral de 1840. La nouvelle route de Dijon à Gray n'est pas encore réalisée.

LE CIMETIÈRE



l'entrée du cimetière et son porche tel que l'avait prévu l'architecte M. Degre en 1864



l'aménagement du cimetière en 1864



vue de l'ancien cimetière vers 1950. Les murs sont encore présents derrière la sacristie

ÉGLISE

Si l'on excepte les différentes périodes préparatoires d'audit, de pré-étude, de consultations, de recherche de financement, il aura fallu 5 années de travaux effectifs pour mener à bien la rénovation extérieure de notre église portant sur l'ensemble des maçonneries, des charpentes, des toitures, des vitraux....

L'importance des travaux et l'aspect financier ont conduit à scinder l'opération en deux phases principales.

La première phase de 2008 à 2010 concernait la nef, les bas côtés, la façade ouest. Pour la seconde phase elle même divisée en trois tranches de 2016 à 2019, ce sont le chœur, les transepts nord et sud, le clocher, la sacristie et l'ensemble des abords qui furent rénovés.

S'agissant là de travaux bien spécifiques sur un édifice classé, peu d'entreprises ont été en mesure de répondre aux consultations.

Le 21 septembre 2019, l'ensemble des acteurs, maître d'ouvrage, financeurs, entreprises ainsi que les habitants de la commune étaient conviés à l'inauguration de l'édifice rénové. L'exposé fait alors par Mr PALLOT, architecte des monuments historiques, a permis à chacune des personnes présentes d'appréhender l'ampleur de la tâche accomplie.

La cérémonie s'est achevée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

En complément et afin d'agrémenter l'édifice deux cyprès de Provence ont été plantés. L'implantation des projecteurs existants sur le parvis intermédiaire a conduit à porter le choix sur cette essence qui par sa forme ne devrait pas perturber la diffusion des faisceaux des projecteurs.



Inauguration le 21 septembre 2019



Remise de la plaque « Monument historique » par M. Christophe MAROT, secrétaire général de la préfecture et M. Gérard JACQUET de la DRAC



Plantation de cyprès sur la terrasse



La plaque « Monument historique » au seuil du parvis

PLANTATIONS

Tilleuls

Comme chacun aura pu le constater le tilleul situé route du Cornot a dû être élagué.

Cette opération a été justifiée par la charge importance des branches sur son tronc constaté creux et donc fragilisé.

Cette tâche a été réalisée par l'employé communal titulaire du permis nécessaire pour la conduite de la nacelle employée afin de pouvoir atteindre les branches les plus élevées.

La présence de l'engin a été mis à profit pour d'effectuer en toute sécurité le nettoyage des gouttières de la mairie, du bâtiment locatif de l'ancienne Poste encombrées de mousse et de feuilles ainsi que le dégrasage des tôles translucides de l'atelier communal.

Un autre tilleul centenaire a été élagué et

ses alentours aménagés pour y créer un coin de repos agrémenté d'un banc de pierre. Les promeneurs, habitués du parc à daims, l'auront vite adopté !

Plantations devant la mairie

Les anciens prunus de la cour de la Mairie ont été remplacés par des plus jeunes et des forsythias.

Si vous êtes par là, vous avez vu cette nouvelle petite cabane à livres installée par Florian GILLET. Elle a trouvé sa place dans cet ensemble, au cœur du village. Facilement accessible, à pied, en véhicule, elle permettra de venir échanger, emprunter, déposer des ouvrages pour passer de bons moments d'évasion !

Nous espérons que ce lieu sera respecté pour que chacun et chacune puissent trouver le livre qui lui convient



Le banc sous le tilleul en bas du lotissement du Creux Jeanneton



Les plantations dans la cour de la mairie

FLEURISSEMENT DES PIEDS DE MURS

À l'automne, Florian GILLET a effectué des semis de fleurissement de pieds de murs pour limiter le désherbage l'an prochain et embellir la commune de fleurs sauvages.

Ces « gazons fleuris » seront présents le long des murs à l'arrêt de bus rue de Rosières, le long du bâtiment de la mairie et devant le cimetière.

Cette année est une année test et, dès l'an prochain, cette technique alternative pourra s'étendre à d'autres endroits de la commune.

Le broyage des branches taillées a été étalé au pied des massifs comme technique de paillage. Outre le fait de garder l'humidité, cela limite la pousse de l'herbe, crée de la matière organique en se décomposant. Ce n'est pas onéreux car produit sur



place et esthétique ! L'employé communal n'a plus de glyphosate mais il a des idées !

AFFOUAGES

Les personnes désireuses de s'inscrire pour la campagne d'affouage 2020 peuvent le faire en mairie jusqu'au 20 janvier.

En forêt communale, ceux-ci seront, comme chaque année soumis au code forestier.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu cette année, le samedi 18 Janvier à midi à la salle des fêtes.

L'invitation qui est parvenue aux invités est à retourner à la Maire.

Comme à son habitude, la commission des fêtes aura préparé cette journée pour le plus grand plaisir de chacun.

Nous vous attendons nombreux !

VŒUX

Le Maire, les adjoints et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux, le vendredi 10 Janvier à 18h à la salle des Fêtes.

Un apéritif sera offert à cette occasion et nous vous espérons nombreux pour le partager.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour.
Le second tour aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?



Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse **www.demarches.interieur.gouv.fr** dans la rubrique « Élections »



Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur **www.service-public.fr** ou via **FranceConnect**



Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire



Fournissez les pièces justificatives demandées



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)

CIToyENS DE L'UNION EUROPÉENNE, VOUS POUVEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

POUR CELA, VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE
SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE **7 FÉVRIER 2020** :



PAR INTERNET

[www.demarches.interieur.gouv.fr](#)



PAR COURRIER

À votre mairie



EN MAIRIE

En personne ou en mandatant un tiers

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Conditions à remplir :

- Avoir au moins 18 ans
- Résider en France
- Ne pas être déchu de son droit de vote dans son pays d'origine



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)



LE VOTE PAR PROCURATION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?



La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote)

Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place

N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



**Tribunal
d'instance**



**Brigade de
gendarmerie**



**Commissariat
de police**

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?



**Formulaire à remplir
sur place ou sur Internet**

disponible sur le site
www.demarches.interieur.gouv.fr



**Pièce
d'identité**

carte d'identité
ou passeport

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

LUTTE CONTRE LE GASPI !

Au restaurant scolaire de Fontaine Française, géré par la Communauté de Communes, un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire sera initié par la directrice de l'accueil périscolaire, Sylvia LAB.

Sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à cette thématique est important afin qu'ils se comportent en consommateurs avertis et prennent conscience de l'importance de bien évaluer ce dont on a besoin. (L'extrapolation dans d'autres domaines est possible ... qu'est ce qui est nécessaire, superflus, inutile...).

150 000 tonnes de nourriture partent à la poubelle chaque année en France, rien qu'en restauration scolaire... Les lois sur la traçabilité des produits empêchent actuellement la majeure partie de cette nourriture à être recyclée (associations caritatives, voire même élevages, ...). À l'heure où le développement durable est au cœur de toutes les discussions, quelle quantité d'eau et de CO² ont été nécessaires pour préparer cette quantité gâchée ?

Apprendre aux enfants aux jeunes à s'écouter « ai-je faim beaucoup, un peu, pas beaucoup ? », apprendre à ne pas avoir plus gros yeux que grand ventre afin de limiter le gaspillage sont les enjeux de ce projet visant à rendre à la nourriture la valeur qui est la sienne (1 terrien sur 3 ne mange pas à sa faim...).

Apprendre à recycler par le compostage le peu de déchets que l'on doit produire à la fin du repas est un thème qui sera aussi abordé. Le compost ainsi produit sera réutilisé dans le jardin pédagogique et ainsi, le cycle sera presque bouclé.

La cuisine centrale de Mirebeau, qui livre les repas à Fontaine Française, travaille avec le maximum de produit locaux. Viandes, fromages, charcu-



teries, volailles, fruits de saison l'été, proviennent de fournisseurs de proximité. Il paraît important pour l'équipe pédagogique de promouvoir ces pratiques en visitant avec les enfants un élevage local, une fromagerie locale.

Du travail en perspective pour faire changer certaines habitudes !



REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

L'année 2018 a vu une modification de la grille tarifaire du ramassage des ordures ménagères.

Hausse pour certains, baisse pour les autres, de toute la Communauté de Communes des commentaires, des courriels, des courriers, sont remontés au service concerné pour atterrir sur le bureau du Président.

La commission ad hoc s'est réunie plusieurs fois afin d'étudier au plus près les modifications à apporter à la grille pour, à la fois, répondre aux attentes financières du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères, et préserver, les intérêts des habitants et résidents secondaires.

La modification significative apportée pour 2020 concerne les résidences secondaires : la redevance passe de 181 à 145 euros. Les gestionnaires de chambres d'hôtes voient aussi leur participation revue à la baisse.

Les maisons de week-end, de vacances permettent aux familles de se retrouver, de garder le lien qui manque parfois entre les générations. Il est important pour nous de maintenir des conditions acceptables pour que le plus souvent possible, s'ouvrent les volets de ces résidences qui deviendront un jour peut-être, principales.

Syndicat eau et assainissement : Un emplâtre sur une jambe de bois

Cette année nous avons réalisé le programme budgétisé en restant dans l'enveloppe impartie (300 000€)

Le puits de captage N°1 (de faible capacité 10m³/H), en sommeil depuis de nombreuses années a été remis en service en prévision des possibles incidents climatiques.

Mais, nous sommes toujours confrontés, sur les 60 km de notre réseau vieillissant, aux nombreuses fuites, ruptures de canalisation et à la vétusté des installations (châteaux d'eau.)

La station pompe 185 632 m³ par an.

163 933 m³ sont mis en circulation, 95 104m³ sont consommés

La solution pour remédier à la situation est de remplacer l'ensemble du réseau en sachant que le coût se situe entre 200 et 300 000 € du km et que notre recette annuelle est de 130 000 €

Les pertes en eau sont estimées à 3 m³ par km et par jour.

Pour améliorer les conditions d'exploitations du réseau nous avons équipé le réservoir de Mornay, l'entrée de Courchamp et de Pouilly sur Vingeanne de compteurs de sectorisations.

Les derniers travaux réalisés :

- Renouvellement de 570m de conduite fonte à St Maurice (110 000€ HT)
- Pose de vannes supplémentaires 3 à Saint-Seine-sur-Vingeanne, 1 à La Romagne, 2 à Montigny-sur-Vingeanne, afin d'améliorer les conditions d'exploitation du réseau et améliorer les conditions de recherche des fuites.
- Renouvellement du moteur variateur d'une pompe du surpresseur à Chaume.
- Remplacement d'une pompe à la station de produc-

tion.

Le financement provient des recettes du syndicat. Les subventions possibles du département sont dérisoires 20% par rapport au coût des travaux.

Ceux de l'agence de l'eau inexistantes...

Le comité syndical n'a pas souhaité donner suite à une proposition payante de la Saur pour sécuriser la gestion des eaux souterraines, calculer les indicateurs de vulnérabilité vis-à-vis de la sécheresse du rendement des ouvrages et de la qualité de l'eau souterraine. Je le regrette.

J'ai eu en projet pour cette fin d'année de démarrer des petits chantiers. Ils sont reportés suite au décès d'un personnel de la Saur lors d'une intervention dans un château d'eau.

Suite à cet évènement tragique, la Saur a diligenté des audits et des préconisations ont été établies en fonction des risques encourus par les personnels. Propriétaires des installations, nous sommes tenus de les mettre aux normes.

Pour 2020 j'ai demandé à la Saur de m'indiquer quels sont les travaux prioritaires.

Au regard de nos modestes ressources, il ne sera pas envisageable d'investir dans les réseaux si les subventions font défaut.

Les mêmes difficultés se retrouvent dans la gestion de l'assainissement. Le manque de moyens financiers ne permet pas le renouvellement des installations et des réseaux.

À l'aube de quitter mes fonctions, j'ai beaucoup d'inquiétude sur l'avenir de ce qui m'apparaît comme un bien précieux et indispensable, l'eau.

Le Président

Louis Gentilhomme

HISTORIQUE PROBABLE DE LA VERRIÈRE DU MORANE SAULNIER 406 RETROUVEE DANS LES COMBLES DE LA MAIRIE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Suite de l'article « une bien étrange découverte » (SSI N°42)

L'hypothèse évoquée dans l'article ci-dessus a été infirmée par les recherches de Philippe CARRIOT qui a retrouvé une photo montrant l'appareil incriminé, posé sur le ventre à Apremont-Mantoché (70). Sur cette photo, on distingue la verrière, prouvant que ce n'était pas le bon avion. Une recherche plus approfondie sur le site « francecrashes39-45.net » va conduire à un combat aérien entre Auxonne et Gray dans lequel se sont opposés des chasseurs français MS 406 et des bombardiers allemands Heinkel 111.

Voici le récit de ce combat.

Le 11 mai 1940 vers 18h00, trois Morane Saulnier 406 (MS 406) du groupe de chasse III/6 pilotés par l'adjudant Charles GOUJON et les lieutenants Georges COLONGE et Robert MARTIN décollent de l'aérodrome de Chissey (Jura) pour intercepter sept bombardiers allemands Heinkel 111. Un quatrième MS 406 piloté par le sergent-chef André CHARDONNET a peut-être participé à l'action. L'interception est faite à 5 000 mètres au-dessus d'Auxonne et le combat se déplace vers le secteur de Gray.

Il ne tourne pas à l'avantage des français puisque, si un Heinkel 111 est détruit, un Morane 406 (adjudant GOUJON) gravement endommagé par les tirs de riposte allemands, se pose en urgence sur le terrain de Broye-les-Pesmes

et 2 Morane 406 (lieutenants COLONGE et MARTIN) sont abattus. Les pilotes évacueront leurs avions au-dessus d'Autrey-lès-Gray et on peut supposer que ces deux appareils se sont écrasés sur la commune d'Autrey-lès-Gray, voire la commune de Fahy-lès-Autrey.

Il est donc fort probable que l'un des pilotes ait largué sa verrière au-dessus de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne, plus exactement entre la ferme de la rente du Puits et le village de Verfontaine, avant d'évacuer son avion. Retrouvée par un habitant de la commune, elle a été déposée en Mairie.

La verrière provient donc probablement soit du MS 406 n° 963 du groupe de chasse III/6, piloté par le lieutenant Georges COLONGE, soit du MS 406 n°412 du groupe de chasse III/6, piloté par le lieutenant René MARTIN.

Source :

Site : francecrashes39-45.net

Site : https://www.bibert.fr/Joseph_Bibert.htm : les hommes du groupe de chasse GC III/6

Site : http://www.cieldegloire.com/gc_3_06.php

Livre : la Haute Saône dans la seconde guerre mondiale tome II Jean Claude GRANDHAY

Philippe CARRIOT et Gérard FAIVRE



Morane-Saulnier MS 406

LE MOT DU FCV

Après une fin de saison 2018 où le club a vu son équipe fanion accéder en D2 et un enthousiasme grandissant de tous nos supporters, c'est une nouvelle année qui débutait dès la fin août.

Le premier tour de coupe de France remporté nous faisant pousser des ailes, c'est avec détermination que les victoires s'enchaînaient au deuxième et troisième tour. Nous accédions alors au quatrième tour de la Coupe de France.

Pour mémoire le Football Club Vingeanne n'avait pas atteint ce stade de la compétition depuis près de seize ans.

C'est ainsi que nous nous rendions pour ce match, tous ensemble en bus dans le Jura pour rencontrer l'équipe de Brenne.

Un évènement vécu par tous, joueurs, dirigeants du club mais aussi supporters qui nombreux ont voulu accompagner les joueurs pour ce moment exceptionnel dans la vie du club.

Ce fut un match très disputé entre les deux équipes, malheureusement l'équipe du Football Club Vingeanne fut battue sur un score de deux à zéro. Malgré cela, tous firent un retour sur St Seine dans une très bonne ambiance. On ne peut que féliciter nos joueurs pour ce parcours exceptionnel.

Dés septembre, le championnat 2019 / 2020 débute avec trois équipes seniors dans les divers championnats : une équipe en D2 et deux équipes en D4, puisque nous dénombrons 96 licenciés inscrits au club pour cette saison.

Nous avons aussi trois catégories jeunes (pour un effectif de 30 inscrits au club). Malgré cela nous n'avons pu inscrire d'équipe U13 en championnat. Nous poursuivons nos efforts afin de fidéliser nos jeunes au sein du club pour les années à venir.

Les compétitions ont débuté et à mi saison l'équipe fanion est en milieu de tableau, les équipes réserves se maintiennent avec l'espoir que l'une d'entre elles passe

la barre des compétitions de printemps.

Les entrainements des jeunes ont été réalisés par les joueurs seniors le mardi soir sur le stade de Fontaine Française. Les rencontres jeunes et seniors se déroulent sur le stade de St Seine le samedi et le dimanche.

Les locaux du Football Club Vingeanne situés à Montigny sur Vingeanne ne sont toujours pas opérationnels et malgré les efforts faits pour la remise en état du terrain celui souffre suite à la canicule de cet été.

Je veux ici, renouveler mes remerciements à la municipalité de St Seine pour la mise à disposition de locaux et l'entretien du terrain.

Vous pouvez nous suivre sur la page facebook du club (@fcvingeanne) qui compte près de 400 abonnés.

Nos publications cette saison ont dénombrés plus de 40 000 vues de notre page.

Comme l'an passé, vous êtes nombreux à venir encourager les jeunes le samedi et les seniors le dimanche. Je souhaite une nouvelle fois vous remercier pour votre soutien et l'affection que vous témoignez au Football Club Vingeanne.

Avec les dirigeants et joueurs du Football Club Vingeanne, je ferai tout ce qui est possible pour promouvoir sur notre territoire les valeurs du sport. Notre travail est un éternel recommencement, mais notre dynamisme et notre motivation de chaque jour fait que nous réussirons à développer et à pérenniser le Football Club Vingeanne afin de donner aux jeunes de notre canton la possibilité de s'épanouir dans le sport.

Les dirigeants, les joueurs du Football Club Vingeanne se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne fin d'année entourés de vos proches et avec un peu d'avance une très bonne année 2020 !

Gérard Dupuy

Président du Football Club Vingeanne

Tél / 06 43 98 45 36

Mail. montigny-vingeanne.fc@lbf-foot.fr



L'équipe du FCV avant le quatrième tour de Coupe de France 2019 à Brienne dans le Jura

ASSOCIATIONS

CALENDRIER

Manifestations 1^{er} semestre 2020

Dates	Manifestations	Organisateur
Samedi 11 janvier	Brûlé de sapin	Recherche du Temps
Dimanche 23 février	Sortie de ski	Association de Nos Enfants
Samedi 29 février	Soirée carnaval	Association de Nos Enfants
Dimanche 8 mars	Concours de belote	Amicale de la Vingeanne
Samedi 21 mars	Soirée Mont D'Or	Amicale de Pompiers
Samedi 11 avril	Chasse aux œufs	Association de Nos Enfants
Samedi 25 avril	Soirée loto	Football Club Vingeanne
Dimanche 26 avril	Moules frites	Recherche du Temps
Week-end Pentecôte : 30-31 mai et 1 ^{er} juin	Exposition, concert, journée des cloches	Musique, Culture et Patrimoine
Samedi 6 juin	Concours de pétanque	P'tit Bouchon St Seinois
Samedi 27 juin	Chorale Vox Romana	Musique, Culture et Patrimoine
Dimanche 28 juin	Course des Fad'Anes	Association de Nos Enfants

En prévision (date non arrêtée), le Ball Trapp Vingeanne organisera un challenge LÉONARD

BRÛLÉ DE SAPINS

Concernant le brûlé de sapins du 11 janvier.

Si vous voulez que vos sapins soient ramassés déposez les en bord de route devant chez vous dès 9h. Le ramassage se fera entre 9h et 12h.

Toutefois vous pouvez déposer votre sapin directement sur le lieu du feu : rue de l'Abreuvoir en bas de l'ancienne poste (ceci avant 12h également). Merci.

Nous vous attendons nombreux pour cette sympathique manifestation où vous pourrez vous réchauffer et reconforter avec le vin ou le chocolat chauds accompagnés de gaufres ou de beignets.

Rendez-vous à la tombée de la nuit.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2019 : 412

Décès

- François FESSARD le 28 juin 2019
- Madeleine MAITROT le 06 juillet 2019
- Pierre LIEUTET le 21 septembre 2019
- Georges THEUREL le 24 septembre 2019
- Paulette MAITROT le 1er décembre 2019

Naissances

- Eva TURINA le 28 juillet 2019

Nouveaux habitants

- Charlotte PERLO et Xavier THIEBAUT 10 Lotissement Charme du Creux Jeanneton

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents

Le Maire, les adjoints et le Conseil Municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année !

BONNE ANNÉE 2020



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Noëlle FAIVRE
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE